Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260710-2026_6_7-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

03 juillet 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M JEANNOT Mathieu *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 16

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme KERSUZAN Béatrice par Mme CAREL Nicole
Mme LE COTILLEC Clémence par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : M. BERTRAND Romain

n° 2026-6-7 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) au titre des équipements publics pour la mise en place d'une nouvelle aire de jeux au stade.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne-Marie JEGO qui rappelle que le Conseil Municipal des Jeunes travaille depuis plusieurs semaines sur un projet d'équipement d'une nouvelle aire de jeux au stade pour les enfants âgés de 1 à 7 ans en complément de celle pour les 8 à 17 ans.

Cela permettrait à tous les enfants d'avoir un espace de loisirs, à partager en famille.

Ce projet se décline par la fourniture et la mise en place d'une structure d'aire de jeux, de sol amortissant et d'un panneau d'information obligatoire.

Le montant des acquisitions est le suivant :

Equipements et jeux	21 806,00 €
Aléas et imprévus de 3 %	654,18 €
Total HT	22 460,18 €
TVA 20 %	4 492,04 €
Total TTC	26 952,22 €

Il est signalé qu'à compter du 1er juillet 2026, le Département du Morbihan relance le Programme de Solidarité Territoriale (PST).

Ces acquisitions peuvent bénéficier de l'aide du Département dans le cadre du Programme de Solidarité Territoriale (PST). La participation du Département pour notre commune est comprise entre 15 et 35 %.

Après avis de la Commission Finances-Personnel réunie le 01 juillet 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une aide financière du Département au titre du PST pour la mise en place d'une nouvelle aire de jeux au stade.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Subvention demandée au Conseil Départemental 35 % :	7 861,06 €
Autofinancement :	19 091,16 €
Total	26 952,22 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette aide financière.

Le secrétaire de séance
Romain BERTRAND

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)